

accoutumé, puisque le feu la surprit hors du lit ; comme on le voit par la situation où sont demeurés les restes du cadavre. Cette espece de bain consistoit à se frotter le corps, & nous avons déjà vû dans l'histoire de la Dame de Veronne, qu'elle excitoit ainsi des flammes hors d'elle ; ce qui donne lieu de croire que ce feu pourroit bien n'avoir pas d'autre cause que les humeurs fluides qui étoient en grande abondance & dans une grande agitation , à cause de l'ouverture des pores : ajoutée à cela que la peau ainsi frottée avec l'eau de vie, devoit être plus susceptible de chaleur : peut-être aussi cette Dame contribua-t-elle par ses propres dispositions à agiter, & à attirer à elle cette flamme, quelle qu'elle soit ; puisque les jambes demeurèrent entieres , parce qu'elles n'avoient pas été baignées.

De même le visage ne fut pas réduit en cendre, peut-être, parce qu'elle n'avoit pas coutume de le laver & de le frotter de cet esprit de vin. Ainsi les parties du corps qui n'en avoient pas été trempées, devoient faire plus de résistance aux corpuscules & aux esprits repoussés en dehors par la violente transpiration qui se fit.

Je vais ajouter , en finissant, une chose qui me paroît confirmer tout ce que j'ai dit jusqu'ici. Dans un Livre intitulé, *Lumen novum Phosphoris accensum*, imprimé à Amsterdam en 1717. on rapporte qu'une Dame de Paris, qui étoit accoutumée depuis long-tems à boire de l'esprit de vin, fut une nuit réduite en cendre & en fumée par la flamme qui sortit de son corps, excepté le crâne & les extrémités des doigts : ce qui prouve que l'évenement de Cefene n'est pas unique dans son espece, puisque celui de Paris paroît avoir les mêmes circonstances, sçavoir, le crâne & les doigts préservés du feu. Si l'Auteur du Livre avoit voulu nous particulariser l'accident

dont